



BLA BLA



BONNE VACANCES À TOUS



Ça va bien aller!



Parution 8 JUILLET 2020

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal, le lundi, 1er juin 2020 à compter de 15 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 à huis- clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis-clos dans la salle du conseil ou par téléconférence

Monsieur André Henri, maire présent sur place
M. Michel Prince, conseiller présent sur place
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Absent : M. Laurent Garneau

Assistent également à la séance à huis clos Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adopté le 6 avril 2020 qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site Internet de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens et par avis public en date du 28 avril 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser leurs questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 13 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance

par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 1er juin 2020 par voix de huis clos et de téléconférence.

1. **ORDRE DU JOUR**
2. **Ouverture de la séance ;**
3. **Adoption de l'ordre du jour ;**
4. **Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020 ;**
5. **Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrite à la liste des comptes ;**
6. **Adoption des comptes à payer ;**
7. **Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.**
8. **Rapport des comités ;**
 - 7.1 Chauffage centre communautaire
 - 7.2 Dossier Dupuis
 - 7.3 Dossier du Haut relief
9. **Administration ;**
 - 8.1 Demande de soumission déneigement des chemins municipaux
 - 8.2 Demande de soumission pour les bornes sèches, aqueduc, stationnement quai, station d'épuration et cours municipal
 - 8.3 Dépôt de la reddition compte au marmot
 - 8.4 Achat d'équipement de protection suivant les normes de la CNESST
 - 8.5 Disponibilité de Me Beauregard pour les plaintes de la municipalité
9. **Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Passer la niveleuse sur le chemin pour se rendre au puit de surface.
10. **Sécurité publique ;**
 - 10.1 Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au ministère de la sécurité publique.
11. **Voirie ;**
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur
 - 11.2 Calcium 15 juin

- 11.3 Nettoyage des arbres tombés et rebus dans les emprises de nos chemins
- 11.4 Redressement de la signalisation et pose des panneaux solaires
- 11.5 Réinstallation signalisation 50 km devant 42 chemin Gosford Sud
- 11.6 Réservation 03/4 à la carrière
- 11.7 Réparation ponceau Chemin de la Rive
- 11.8 Travaux pour pavage
- 12. **Urbanisme et environnement ;**
 - 12.1 Guérite été 2020
 - 12.2 Air de repos lac Nicolet
 - 12.3 Immeuble mal propre
 - 12.4 Correspondance de M. Jean Charles Pelland
 - 12.5 Baignade au quai municipal
- 13. **Loisirs et culture ;**
 - 13.1 **Annulation traversée Lac Nicolet**
- 14. **Affaires diverses ;**
 - 14.1 Déchet volumineux
 - 14.2 Me Reynold
- 15. **Liste de la correspondance ;**
 - 15.1 VARIA
- 16. **Période de questions ;**
- 17. **Levée de la séance.**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Gilles Gosselin, conseiller.

Appuyé par Michel Prince, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2.1 AJOURNEMENT DE LA REUNION A 15H05

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que la séance soit ajournée pour discussions de certains dossiers.

RETOUR A LA SÉANCE DU 1 JUIN 2020 À 16H

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que la réouverture de la séance soit acceptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 mai 2020 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	2 040.80\$
DAS mensuel :	3 882.39\$
Bell :	54.00\$
Sogetel :	282.55\$
Hydro Québec :	2 387.17\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Madame Christine Marchand questionne les frais d'avocat de Me Beauregard. La facture est attribuée à la présence de l'avocat au procès devant le Tribunal Administratif de l'accès d'informations dans le dossier de M. Jacques Parenteau.

M. Claude Caron spécifie que la facture de Me Beauregard touche uniquement le dossier d'accès à l'information avec M. Jacques Parenteau

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **70 631.19 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Christine Marchand, conseillère / conseil d'avril	377.65
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 126.62
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 755.77
4	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	17.50
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	30.47
6	Visa Desjardins (achats divers)	195.96
7	André Henri, maire	915.00
8	Michel Prince, conseiller	377.65
9	Christine Marchand, conseillère	377.65
10	Laurent Garneau, conseiller	377.65
11	Claude Caron, conseiller	377.65
12	Jonatan Roux, conseiller	377.65
13	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
14	Bell Mobilité inc. (mai)	54.00
15	Bureau en gros (mai)	72.42
16	Buropro (mai)	726.39
17	La Capitale (juin)	976.95
18	Desroches Groupe Pétrolier (mai)	888.91
19	Entretien Général Lemay (mai)	1 557.91
20	Excavation Marquis Tardif inc. (mai)	1 663.23
21	Eurofins Environex (avril, mai)	941.64
22	Gesterra (avril, mai)	5 612.66
23	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	315.98
24	Hydro-Québec (salle municipale)	626.88
25	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	171.24
26	Hydro-Québec (quai)	38.29

27	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	945.13
28	Hydro-Québec (éclairage public / avril)	247.79
29	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.93
30	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.93
31	Sogetel (mai)	282.55
32	Sylvain Beauregard avocat inc. (accès à l'information)	1 119.57
33	Carl Lefebvre arpenteur-géomètre (rencontre)	359.30
34	Fortin Sécurité Médic inc. (fournitures)	138.55
35	Génératrice Drummond (inspection & batterie)	710.33
36	J.U. Houle Distribution (géotextile & tuyaux)	8 071.07
37	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	2 135.10
38	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	27 325.27
39	Total du salaire de la D.G. :	2 040.80
40	Total des salaires & déplacements :	5 882.50

TOTAL : **70 631.19 \$**

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

Reporter en juillet

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 CHAUFFAGE CENTRE COMMUNAUTAIRE DEMANDE DE SOUMISSION PAR INVITATION

Attendu qu'une demande d'aide financière a été déposé au programme Fédéral d'Agri-Esprit au montant de 25 000. \$

Attendu que des demandes de soumissions amendées ont été demandées par invitation pour réaliser ce projet.

Attendu que la réponse du projet est prévue pour le mois d'août.

Attendu que deux soumissions ont été demandées par invitation

Attendu que la plus basse soumission conforme sera acceptée conditionnellement à l'obtention du projet Agri-Esprit

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la soumission amandée conforme, au prix le plus bas sera retenue pour exécuter les travaux de remplacement du système de chauffage et d'installation de la climatisation du centre communautaire.

7.2 Dossier Dupuis

Attendu que le dossier Dupuis est un dossier dans lequel la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens est impliqué à la demande des citoyens propriétaires dont les immeubles sont présentement situés dans de la municipalité de Ham-Sud.

Attendu que les démarches préliminaires qui devaient être accomplis pour aller de l'avant avec le transfert de cette partie de ce territoire ont été complétés.

Attendu que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens nomme un comité de négociation pour aller rencontrer les autorités de Ham Sud, le tout accompagné des représentants du Ministère des Affaires municipales.

Attendu que le but de cette rencontre est de négocier une entente quant au transfert de ce territoire de la municipalité de Ham-Sud vers la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

Attendu que le comité de négociation sera composé de : M. André Henri, maire Madame Christine Marchand, conseillère et de Monsieur Claude Caron, conseiller.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le mandat soit accordé au comité de négociation composé de M. André Henri, maire, Madame Christine Marchand, conseillère et Monsieur Claude Caron, conseiller,

M. Claude Caron étant la personne désignée pour présenter la position de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, le tout selon les paramètres entendus avec tous les membres du conseil présents lors de l'atelier de travail.

7.3 Message de Madame Christine Marchand

Madame Christine Marchand fait mention qu'elle a terminé lundi dernier son bénévolat pour la distribution des aliments offerts par les Haut Reliefs. Elle sera disponible s'il y a une deuxième vague. Merci de la part de toutes les personnes présentes.

8. Administration ;

8.1 Demande de soumissions pour le déneigement des chemins municipaux

Attendu que le cahier des charges concernant le déneigement des chemins municipaux a été remis aux élus municipaux en date du 26 mai 2020.

Attendu que les demandes de soumission sont d'une durée de 3 ou 5 ans selon le choix du conseil municipal.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les demandes de soumissions pour le déneigement des chemins municipaux soient affichées sur le site du SEAO tel que l'exige la Loi pour les contrats de plus de 100,000.00 \$.

8.2 Demande de soumissions pour déneigement des bornes sèches, aqueduc, stationnement quai, station d'épuration et cours municipale

Attendu que le cahier des charges concernant le déneigement des bornes sèches et entrées municipaux a été remis aux élus municipaux en date du 27 mai 2020.

Attendu que les demandes de soumission sont d'une durée de 3 ou 5 ans selon le choix du conseil municipal.

Attendu qu'un seul cahier de charge est offert incluant tout le déneigement au complet des entrées et des bornes sèches.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les demandes de soumissions pour le déneigement des entrées, des bornes sèches et autres équipements municipaux désignés, soient envoyées par invitation tel que prévu par la Loi, les sommes étant inférieures à 100,000.00\$, aux deux entrepreneurs procédant déjà au déneigement dans la municipalité.

8.3 Dépôt de la reddition de comptes au Marmot TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité doit produire, dans le cadre du programme de la TEC, une reddition de comptes préparée par un auditeur indépendant ;

Attendu que les services de M. Serge Leblanc sont retenus comme firme comptable.

Attendu que la directrice générale est autorisée à signer l'attestation de la TECQ 2014-2018

En conséquence il est proposé par Christine Marchand appuyé par Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le mandat soit confié à M. Serge Leblanc pour préparer et déposer la reddition de comptes de la TECQ 2014-2018.

Que la directrice générale soit autorisée à signer l'attestation nécessaire pour effectuer la réclamation finale.

8.4 Achat d'équipements de protection suivant les normes de la CNESST

Attendu que la municipalité a l'obligation de suivre les normes de la C.N.E.S.S.T

Attendu que le montant alloué est de 1 000. \$ pour effectuer les achats.

En conséquence il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 1000. \$ soit autorisé pour l'achat prévu des équipements obligatoires.

Demande de la secrétaire : A ce moment de la réunion la directrice générale avise que s'il y a quelqu'un qui quitte la réunion, il doit l'aviser car il faut le prendre en note. M. Prince fait mention que tous les élus sont présents.

8.5 Disponibilité de Me Beauregard pour les plaintes de la municipalité.

À suivre.

9. ADMINISTRATION

9.1 Passer la niveleuse sur le chemin menant au puit de surface.

ATTENDU QUE la niveleuse doit passer prochainement sur les chemins municipaux avant l'épandage du calcium.

ATTENDU QU'il serait nécessaire que la niveleuse passe sur le chemin se rendant au puit de surface.

ATTENDU QUE le propriétaire adjacent accepte de payer 75.00\$ pour cette tâche.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal accepte que la niveleuse passe sur le chemin se rendant au puit de surface.

10. Sécurité publique ;

10.1 Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au ministère de la sécurité publique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques, le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité Publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition **il est** résolu à l'unanimité que la municipalité de

Saints-Martyrs-Canadiens adopte le rapport d'activités pour l'année 2019, lequel sera présenté au ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

11. Voirie ;

11.1 Rapport de l'inspecteur

Monsieur l'inspecteur a rencontré les membres du conseil lors de l'atelier de travail.

11.2 Calcium 15 juin

A titre d'information le calcium sera livré lundi le 15 juin.

11.3 Nettoyage des arbres tombés et rebus dans les emprises de nos Chemins

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux soient approuvés

11.4 Redressement de la signalisation et pose des panneaux solaires

Attendu que les panneaux de signalisation en bordure de nos chemins doivent être remplacés.

Attendu que la pose des panneaux solaire indiquant la limite de vitesse comprennent les frais d'installation et sont inclus au projet remis par la MRC d'Arthabaska.

Attendu que le creusage pour l'installation sera fait par Alain Lemay et Entretien Général Lemay.

Attendu que le tout doit être fait selon les instructions et avec les équipements des deux contracteurs.

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux soient approuvés et exécutés selon les normes.

11.5 Installation d'une signalisation de 50 km devant le 42 chemin Gosford Sud

La demande a été déposée pour M. Ramsay inspecteur municipal.

11.6 Réservation 0-3/4 à la carrière Saints-Martyrs.

Attendu que nous désirons faire du rechargement à certains endroits sur nos chemins municipaux ;

Attendu que le budget alloué pour tout le projet est de moins 25 000. \$;

Attendu que le projet comprend la pierre 0- ¾, le transport, la niveleuse et le compacteur ;

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux de rechargement incluant la pierre 0- ¾ le transport, la niveleuse et le compacteur soient acceptés

11.7 Réparation du ponceau du Chemin de la Rive

Attendu que le remplacement d'un ponceau sur le Chemin de la Rive et le creusage de fossé à cet endroit est essentiel.

Attendu que les coûts sont estimés à environ 600.00\$

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux de réparation soient exécutés.

11.8 Travaux de préparation du fond du chemin du Lac Nicolet pour son pavage.

Attendu que des travaux seront nécessaires pour préparer les fondations du Chemin du Lac Nicolet avant la pose de l'asphalte ;

Attendu qu'une préparation du cahier de charge est nécessaire pour bien identifier les travaux essentiels à effectuer ;

Attendu que le projet est financé par la Taxe d'essence 2019-1923 ;

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la préparation du cahier de charge soit effectuée.

12. Urbanisme et Environnement ;

12.1 Guérite été 2020

Le projet étudiant n'a pas été retenu cette année.

Le maintien des normes gouvernementales suite à la covid-19 demande trop d'exigence.

Le site ne possède pas entre autres d'eau courante pour le lavage des mains.

12.2 Air de repos au lac Nicolet

M. Michel Prince et M. Gilles Gosselin offrent leurs services pour encrer le mobilier urbain sur le site de l'air de repos.

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte l'offre de M. Prince et M. Gosselin de faire l'encrage des mobiliers urbains.

12.3 Immeuble malpropre

A titre d'information nous continuons les efforts mis de l'avant depuis quelques années pour s'assurer que les citoyens de la municipalité respectent bien notre réglementation relative à la propreté de leurs immeubles.

12.4 Correspondance de M. Jean Charles PELLAND

La lettre reçue de M. Pelland a été remise à tous les élus qui en ont tous pris connaissance avant la séance du conseil.

12.5 Baignade interdite

Retrait de l'ordre du jour

12.1. Loisirs et Culture ;

13.1 Annulation de la traversée du Lac Nicolet

La traversée du Lac Nicolet qui était prévue en aout 2020 est annulée en raison de la covid-19.

13. Affaires diverses ;

14.1 Déchets volumineux

À titre d'information, des plaintes ont été déposées au bureau municipal faisant mention que l'entreprise Gaudreau ne ramassait pas les débris de piscine hors terre alors que dans le feuillet de distribution, elle devait les ramasser.

14.2 Me Reynold

Attendu que dans les deux dossiers opposant la municipalité à M. Réal Tremblay, il a été décidé d'en appeler de la décision du Juge Villeneuve ;

Attendu que ce jugement portait sur les frais extrajudiciaires réclamés à M. Tremblay et à la possibilité de déposer contre lui des procédures en quérulence, suite au rejet de ses réclamations déposées contre la municipalité ;

Attendu que les procureurs de la municipalité ont accepté de monter et présenter sans frais d'avocats, le dossier d'appel, advenant que la Cour d'Appel ne donne pas raison à la municipalité ;

Attendu que les frais d'avocats seront cependant payés par la municipalité si la Cour d'Appel lui donne raison ;

Attendu que dans un cas comme dans l'autre, la municipalité acquittera les déboursée judiciaires nécessaires à préparer le dossier d'Appel ;

Sur proposition il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte d'acquitter les frais d'avocats nécessaires à préparer et présenter le dossier en appel du jugement du Juge Clause Villeneuve dans les causes 450-17-004629-128 et 450-17-004628-120, le tout conditionnellement à ce que la Cour d'Appel accueille favorablement sa demande de rejet dudit jugement Villeneuve.

Que la municipalité acquitte de toute façon les déboursés judiciaires reliés à ce dossier d'appel.

14. Liste de la correspondance ;

1. Rapport SPA
2. Médailles obligatoires SPA
3. CNESST Trousse Covid-19
4. Plan d'action GMR Gesterra
5. États financiers Site d'enfouissement Disraeli
6. Dépliant aux proches Aidants
7. Confirmation quant au cautionnement de Carrière Saints-Martyrs
8. Rapport de conformité/ Site enfouissement Disraeli
9. Lettre de l'Association des Résidents du Lac Nicolet

15.1 VARIA

15. Période de questions ;

16. Levée de la séance.

PRENEZ NOTE QUE :

Vous pouvez maintenant vous rendre au bureau municipal en passant uniquement par en avant (rampe d'accès). Vous avez l'obligation de respecter les normes de la santé publique;

Lavage de mains

Distanciation de 2 mètres

Si moins de 2 mètres le port du masque ou visière est obligatoire.

Suivre les indications sur place

1 personne à la fois exception pour même famille (2)

THERESE LEMAY, 819-344-5171 POSTE 1 CELL :819-350-5060

SONIA LEMAY 819-344-5171 POSTE 2 CELL :819-740-0383

PIERRE RAMSAY 819-344-5171 POSTE 3 CELL :819-357-5688

Cantine/ Restaurant & Dépanneur.



**POUR PLUS
D'INFORMATION,
TÉL :
819-464-2899**

**VOUS POUVEZ
COMMANDER PAR
TÉLÉPHONE VOTRE PIZZA
OU AUTRES REPAS**

Ouverture de l'épicerie du coin 7 JOURS

Cantine ouverte du jeudi au dimanche

**S.V.P ENCOURAGONS NOTRE COMMERCE C'EST
IMPORTANT POUR SA SURVIE EN CETTE PÉRIODE
DIFFICILE POUR TOUS.**

**BONNE NOUVELLE : LES DÉJEUNERS ET LE SOUPER MÉCHOUI
SONT DE RETOUR A PARTIR DU 4 JUILLET.**

VEUILLEZ RÉSERVER VOTRE PLACE

AU 819-464-2899

L'épicerie et la boucherie sont ouvert, à tous les jours.

Prenez note que si vous désirez un délicieux petit



**poulet cuit sur la broche il faut le
réserver pour le vendredi seulement
pour le souper.**

MESSAGE DE GESTERRA



Programme de vidange
des fosses septiques
dans la MRC
d'Arthabaska

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

La période de vidange des fosses septiques
prévue dans votre municipalité aura lieu
du 4 au 7 août 2020



VISITEZ LE FOSESARTHABASKA.CA POUR ACCÉDER AU CALENDRIER

IMPORTANT

LES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SERONT ENCORE A HUIS-CLOS CECI POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉ.

SELON LE COMMUNIQUÉ DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LES ORGANISMES MUNICIPAUX ONT MAINTENANT LE CHOIX.

COMPTE TENU DES ESPACES DE 2 MÈTRES ENTRE CHAQUE PERSONNES L'ESPACE EST RESTREINTE DANS NOTRE SALLE POUR RÉPONDRE AUX EXIGEANCES.

Y FAUT TENIR COMPTE DES LIMITES DE PERSONNES PRÉSENTES

LES SÉANCES DU CONSEIL À HUIS-CLOS ET LES ENREGISTREMENTS SONT TOUS DISPONIBLES SUR NOTRE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS FAITES NOUS LES PARVENIR PAR COURRIEL AU PLUS TARD LE LUNDI DE LA SÉANCE À MIDI TOUTE DEMANDE SERA REMISE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

AVIS PUBLIC



MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

MESSAGE IMPORTANT AUX CITOYENS ET CITOYENNES.

En accord avec les directives des autorités de la Santé publique, compte tenu de la situation liée à la pandémie mondiale provoquée par la COVID 19 et dans un souci de contribuer à l'effort individuel et collectif pour endiguer le virus.

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL NORME À SUIVRE

Ouverture du bureau municipal nous avons reçus tous les équipements de protection nous sommes ouverts aux conditions suivantes:

Une seule personne à la fois en après-midi SEULEMENT

- **Obligation de se laver les mains.**
- **Garder distance de 2 mètres,**
- **Le port du masque / couvre visage est recommandé**
- **Remplir le questionnaire sur place.**
- **Passer par la rampe d'accès en avant**

Merci à tous et à toutes de votre collaboration !

Thérèse Lemay dg



CEPENDANT IL FAUT ESPÉRER QUE NOTRE CONCOURS DE PHOTOS À L'AUTOMNE PUISSE SE RÉALISER.

PRÉPARER VOUS POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS MAGNIFIQUES PHOTOS.

**OVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LA BIBLIOTHÈQUE EST MAINTENANT OUVERT LE
DIMANCHE DE 10H À MIDI**

- **Obligation de se laver les mains.**
- **Garder distance de 2 mètres,**
- **Le port du masque / couvre visage est recommandé**
- **Remplir le questionnaire sur place.**

Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable

*Parles-en...
Ta VIE est importante !*

Vous pensez au suicide ?
Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage ?
Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!

Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE 819 362-8581	MRC D'ARTHABASKA 819 751-2205	PARTOUT AU QUÉBEC 1 866 APPELLE (1 866 277-3553)
--	---	---

www.cpsae.ca

f

Formation "AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide"
Pour inscription et information: 819 751-8545 poste 4 ou 6

MESSAGE TRÈS IMPORTANT

Une nouvelle procédure lors de vidanges d'urgence des fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska

Victoriaville, le 3 juin 2020 – Une nouvelle procédure est maintenant en vigueur sur le territoire de la MRC d'Arthabaska pour les vidanges d'urgence des fosses septiques en milieu résidentiel. Selon les nouvelles dispositions du règlement 399, le propriétaire d'une fosse septique en milieu résidentiel peut mandater tout entrepreneur qualifié afin de réaliser une vidange supplémentaire ou une vidange d'urgence de sa fosse. Lors d'une entente avec un entrepreneur pour une vidange d'urgence, les modalités de paiement doivent être établies directement avec le prestataire de service.

Cette modification ne remplace pas et n'annule pas la vidange systématique dont les opérations demeurent la responsabilité exclusive de Gaudreau Environnement, mandaté par Gesterra, prévue systématiquement tous les 2 ans pour les résidences occupées de façon permanente et tous les 4 ans pour les résidences occupées de façon saisonnière.

Selon les nouvelles dispositions du règlement, si un propriétaire souhaite effectuer une vidange supplémentaire lors de la même année qu'est prévue une vidange systématique, il peut faire la demande via le programme de la MRC d'Arthabaska en contactant sa municipalité. Dans ce cas, cette vidange supplémentaire deviendra un devancement, c'est-à-dire que la vidange systématique prévue plus tard sera annulée. Le devancement sera considéré comme une vidange obligatoire (vidange systématique). Un seul devancement est possible. Dans le cas où le propriétaire communique avec un autre entrepreneur, la vidange systématique ne pourra pas être annulée. À noter qu'il y a quelques particularités lors d'un changement de fosse, bien vouloir communiquer avec la municipalité pour plus de détails

Si la vidange supplémentaire demandée n'a pas lieu dans l'année de la vidange systématique, le propriétaire peut communiquer avec l'entrepreneur de son choix. Dans ce cas, le propriétaire devra acquitter la facture directement à l'entrepreneur qu'il aura contacté.

Dans les cas où le citoyen adresse sa demande de vidange supplémentaire via le programme de la MRC d'Arthabaska, le citoyen peut utiliser le

calendrier de vidange supplémentaire (www.fossesarthabaska.ca dans la section « Documentation à télécharger »). Ce service permet de regrouper les vidanges supplémentaires dans un même secteur pour bénéficier d'un tarif plus avantageux avec l'entrepreneur mandaté par Gesterra.

Rappelons que la vidange systématique en milieu résidentiel est en vigueur depuis 2018 sur le territoire des 22 municipalités de la MRC. Cet avis concerne l'ensemble des propriétaires résidentiels détenant une fosse septique à Chesterville, Daveluyville, Kingsey Falls, Ham-Nord, Maddington Falls, Notre-Dame-de-Ham, Saint-Albert, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Saint-Louis-de-Blandford, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Rémi-de-Tingwick, Saint-Rosaire, Saint-Samuel, Saint-Valère, Sainte-Clotilde-de-Horton, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, Sainte-Hélène-de-Chester, Sainte-Séraphine et Saints-Martyrs-Canadiens, Tingwick, Victoriaville et Warwick.

Pour plus de détails sur la vidange des fosses septiques sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, vous pouvez consulter le www.fossesarthabaska.ca

Source : Charles Verville Division des communications
MRC d'Arthabaska media@mrc-arthabaska.qc.ca
[819-752-2444](tel:819-752-2444) poste 3276



Programme de vidange
des fosses septiques
dans la MRC
d'Arthabaska

MODIFICATION AU PROGRAMME

VIDANGE SUPPLÉMENTAIRE

Le citoyen doit communiquer avec sa municipalité pour
une vidange supplémentaire.

OU

Le citoyen peut communiquer avec l'entrepreneur de son
choix.

LISTE DES VIDANGES DE FOSSES PRÉVUES AU MOIS D'AOÛT 2020.

NOTE TRÈS IMPORTANTE

Voici la liste des vidanges pour 2020.

Prendre note que les devancements ne sont pas inscrits dans ce fichier.

Si une vidange prévue a été faite en avril dernier, la vidange du mois d'août a été annulée

Prenez note vous devriez recevoir une lettre de Gesterra qui vous confirmera votre vidange de votre fosse au mois d'août 2020.

Pour plus d'information contacter la municipalité au 819-344-5171 poste 2

68	RUE DE L'ANSE	399	ROUTE 161
52	RUE DE L'ANSE	332	ROUTE 161
4	RUE PARADIS	310	ROUTE 161
82	CHEMIN GOSFORD SUD	250	ROUTE 161
60	CHEMIN GOSFORD SUD	220	ROUTE 161
44	CHEMIN GOSFORD SUD	135	ROUTE 161
34	CHEMIN GOSFORD SUD	141	ROUTE 161
14	CHEMIN GOSFORD SUD	148	ROUTE 161
10	CHEMIN DE LA RIVE	140	ROUTE 161
4	CHEMIN DE LA RIVE	132	ROUTE 161
2	CHEMIN DE LA RIVE	126	ROUTE 161
13	CHEMIN SHANK	90	ROUTE 161
90	RUE DE L'ANSE	188	ROUTE 161

20	CHEMIN SHANK	66	ROUTE 161
16	CHEMIN SHANK	80	CHEMIN GOSFORD SUD
15	CHEMIN GOSFORD NORD	15	CHEMIN DES QUÉBÉCOIS
43	CHEMIN GOSFORD NORD	341	ROUTE 161
55	CHEMIN GOSFORD NORD	372	ROUTE 161
5	CHEMIN GOSFORD NORD	291	ROUTE 161
60	ROUTE 161	62	CHEMIN CLOUTIER (PRIVÉ)
70	ROUTE 161	56	CHEMIN GOSFORD SUD
68	ROUTE 161	400	ROUTE 161
40	ROUTE 161	201	ROUTE 161
575	ROUTE 161	400	CHEMIN GOSFORD NORD
98	RUE DE L'ANSE	47	ROUTE 161
99	RUE DE L'ANSE	104	RUE DE L'ANSE
58	RUE DE L'ANSE	86	RUE DE L'ANSE
101	CHEMIN DU LAC-NICOLET	11	RUE PARADIS
77	RUE L'HEUREUX (PRIVÉ)	88	CHEMIN DU LAC NICOLET
520	CHEMIN GOSFORD NORD	78	RUE L'ANSE
149	CHEMIN DU LAC-NICOLET	62	RUE L'ANSE
21	RUE PARADIS		
86	CHEMIN DU LAC-NICOLET		
7	RUE PARADIS		
14	CHEMIN DES QUÉBÉCOIS		
585	ROUTE 161		



EXPOSITION-VERNISSAGE

Les Couleurs D'Arel

Lieu : Salle Municipale de Saints-Martyrs-Canadiens

Date : Vendredi le 31 juillet de 17h à 21 h

Samedi le 1^{er} août de 10h à 18h.

Message important :

En accord avec les directives des autorités de la Santé publique, compte tenu de la situation liée à la pandémie mondiale provoquée par la COVID 19 et dans un souci de contribuer à l'effort individuel et collectif pour endiguer le virus.

**Obligation de se laver les mains à l'entrée (porte avant)
Garder la distance de 2 mètres, si impossible de garder la distance, le port du masque / couvrir visage est fortement recommandé**

Le nombre de personnes admissibles dans la salle est de 25 personnes maximums.



13, Chemin du Village
Saints-Martyrs-Canadiens
Québec GOP 1A1

OFFRE D'EMPLOIS

TITRE :

Préposé(e) à la Guérite au Lac Nicolet

La municipalité est à la recherche d'un(e) employé(e) pour occuper le poste de préposé (e) à la guérite au poste d'accueil de la rampe d'accès au quai municipal et de l'espace de stationnement. Le contrôle est nécessaire pour la protection de notre Lac.

RESPONSABILITÉ :

- Être responsable du matériel mis à sa disposition pour effectuer sont emplois
- Accueillir les visiteurs poliment
- Collecter les frais pour l'utilisation de la rampe d'accès pour la mise à l'eau des bateaux et du stationnement
- Être à l'aise avec la manipulation de l'argent
- Entretien et nettoyer convenablement les infrastructures
- Mise en place des bacs pour la cueillette des ordures, récupérations et compost
- Appliquer toutes les mesures essentielles à la Covid-19 selon la santé publique
- Tenir un registre à jour des visiteurs
- Compléter la facturation avec le nom, l'adresse du client le type de bateau et numéro d'immatriculation du véhicule utiliser (client propriétaire ou visiteur)
- Les lieux doivent en tout temps tenu proprement incluant la toilette chimique
- Un rapport hebdomadaire avec la collecte des argents recueillis durant la semaine doit être remis à la DG ou son adjointe à tous les vendredis avant 16h.
- Demander au client s'il possède une certification que son bateau a été lavé, et sur quel plan d'eau a eu lieu l'utilisation précédente. Le tout doit être inscrit sur la facturation.
- Faire respecter la réglementation existante sur les bateaux à moteur règlement # 204

EXIGENCES :

Être âgée d'au moins 18 ans, être autonome, aimer travailler à l'extérieur, être ponctuel, débrouillard, honnête, polie, respectueux, patient dynamique et avoir le sens des responsabilités.

CONDITIONS SALARIALES

Salaire offert selon l'expérience avec une prime de la COVID-19 de 5.00\$ l'heure.

HORAIRE DE TRAVAIL

A toutes les fins de semaines obligatoire (exception en temps de pluie) a des heures variables selon la cédule.

Du 18 juillet 2020 au 2 août 2020, 40 heures semaines avec horaires variable.

Du 3 août au 30 août 2020, 30 heures semaine avec horaire variable.

L'OFFRE D'EMPLOI

S'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans (adulte ou semi-retraité)

Vous désirez mettre vos valeurs, vos connaissances et votre expérience aux profits de notre communauté. Nous vous invitons à soumettre votre candidature immédiatement.

Les personnes intéressées doivent remettre leurs CV au plus tard le 14 juillet 2020 à 16h

A therese.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca ou par télécopies: 819-344-2298

Par la poste au :13, Chemin du Village
Saints-Martyrs-Canadiens Québec GOP 1A1

Pour plus d'information communiquez avec Thérèse Lemay DG. Tel : 819-344-5171 poste 1

PUBLICITÉ



La P'tite
Boîte à Miel

PHILIPPE TOUTANT, PROP.
(450) -518-4727

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière De Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589
819-344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) JOA 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM